

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT



PLAN DE COMMUNICATION ET DE DIALOGUE

PROJET RESEAU FERROVIAIRE RAPIDE DE TUNIS

Août 2014



Résumé technique

La société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis (RFR) est chargée du développement et de l'extension du réseau ferroviaire Rapide du Grand Tunis. Ce réseau contribuera progressivement à redessiner le paysage du transport en commun en permettant de (i) répondre à la forte demande de déplacement sur les principaux corridors, (ii) maîtriser le développement du transport individuel et participer à la décongestion du centre ville; (iii) améliorer la fluidité de la circulation en vue d'optimiser la consommation d'énergie, de réduire la pollution et de protéger les espaces publics; et (iv) développer un système de transport multi modal par l'aménagement de stations de correspondance multi modales et de parking de dissuasion pour inciter les automobilistes à l'utilisation du transport collectifs.

Ce sont là des objectifs nécessitant la construction d'infrastructures importantes et donc l'acquisition de sites domaniaux et privés aboutissant à des opérations d'expropriation, et de ce fait, à des perturbations socio-économiques et culturelles qu'il faut, dès le départ, minimiser et contenir par l'information, la consultation participative et des solutions justes, durables et fiables. Or, dès sa conception, ce projet n'a pas été soutenu et accompagné d'un plan de communication participative. Il faut noter qu'entre 2002 et 2004, c'est à dire au cours de la période initiale de la préparation du projet des activités dites de consultation publique ont eu lieu. Cependant, leur examen montre qu'elles sont en réalité des réunions de travail portant sur des sujets techniques discutés entre des techniciens, des décideurs et des responsables politiques et administratifs. Les populations n'étaient représentées qu'occasionnellement par les maires concernés, mais des sujets comme le déplacement involontaire et les compensations, ne figuraient pas sur la liste des thèmes à discuter. Les points de vue des communautés, et leurs priorités n'étaient pas inclus dans ce processus de consultation publique. Par contre, les populations étaient informées par voie de notices publiques et annonces dans les médias sur l'intention du gouvernement d'acquérir des sites privés par voie d'expropriation pour l'intérêt public. Au cours de la période de mise œuvre, des actions d'information sur le projet ont aussi été conduites (dépliants, foires, annonces publicitaires, etc...), mais pas d'initiatives de communication participative avec la population sur la composante "déplacement et compensation".

Consciente de cette insuffisance, la direction de la société RFR propose pour le restant de cette 1ère phase un plan d'action de communication plus englobant et plus participatif. La

consultation du public sera une activité continue et structurée. Elle ciblera la population des lignes E et D ainsi que les organisations de la société civiles qui ont un intérêt dans le projet. Le plan de communication comportera des activités ciblées aux opérations d'expropriation, de déplacement et de compensation, des droits de la population touchée, y compris leur droit de recours, et des activités plus générales pour informer et sensibiliser aussi bien les populations touchées que le grand public, les organisations de la société civile, les médias, et les autorités publiques concernées par le projet, son contenu, sa portée, et ses exigences. Ces activités seront mises en œuvre selon un planning précis. Ce planning couvrira le restant de l'année 2014 et sera renouvelé annuellement.

Pour la deuxième phase un plan d'action sera préparé sur la base des mêmes principes, mais contenant une stratégie plus détaillée pour la consultation et la participation des populations qui seront affectées au cours de la deuxième phase. Cette stratégie tiendra compte des leçons tirées au cours de la présente phase et sera mise en œuvre tôt au cours du processus de préparation et continuera au cours de la mise en œuvre. Enfin, elle sera adaptative selon les besoins et les circonstances de la période.

Sur la base des actions identifiées et sur la base des besoins en équipement, un budget prévisionnel a été préparé. Il couvrira le restant de l'année 2014 à partir du mois d'avril. Par la suite, un budget prévisionnel sera préparé annuellement. Le montant du budget prévisionnel de 2014 s'élève à 95.000,000 Dinars, incluant les coûts des activités de communication, de l'acquisition d'équipement vidéo, de la formation, et des imprévus. Le coût d'acquisition d'une voiture et de l'équipement bureautique n'a pas été comptabilisé étant donné qu'ils sont déjà disponibles. Le coût des ressources humaines et le coût récurrent n'ont pas été inclus dans le budget car ils figurent dans le budget global de RFR.

INTRODUCTION

1. La société RFR de Tunis est chargée du développement et de l'extension du réseau ferroviaire Rapide du Grand Tunis. Ce réseau contribuera progressivement à redessiner le paysage du transport en commun en permettant de:

- Répondre à la forte demande de déplacement sur les principaux corridors;
- Maîtriser le développement du transport individuel et participer à la décongestion du centre ville;
- Améliorer la fluidité de la circulation en vue d'optimiser la consommation d'énergie, de réduire la pollution et de protéger les espaces publics; et
- Développer un système de transport multi modal par l'aménagement de stations de correspondance multi modales et de parking de dissuasion pour inciter les automobilistes à l'utilisation du transport collectifs.

2. Ce sont là des objectifs nécessitant la construction d'infrastructures importantes et donc l'acquisition de sites domaniaux et privés aboutissant à des opérations d'expropriation, et de ce fait, à des perturbations socio-économiques et culturelles qu'il faut, dès le départ, minimiser et contenir par l'information, la consultation participative et des solutions aux problèmes de déplacement/compensations qui en découlent, d'une façon juste, durable et fiable.

3. La consultation et la participation du public sont des éléments essentiels parce qu'elles offrent l'opportunité de donner aux parties prenantes les informations sur le projet proposé. La consultation et la participation du public créent un sentiment de propriété envers le projet, en offrant aux gens l'opportunité de présenter leurs vues et leurs valeurs et permettre l'examen et la discussion de mesures sociales sensibles d'atténuation et de compromis. Ceci nécessite impérativement que les populations touchées:

- Soient informées de leurs options et droits concernant les compensations et la réinstallation; et
- Soient consultées sur les choix entre des alternatives de réinstallation et de compensation techniquement et économiquement réalisables.

DIAGNOSTIC RAPIDE DE LA SITUATION ACTUELLE

4. Entre 2002 et 2004, c'est à dire au cours de la période initiale de la préparation du projet, des activités dites de consultation publique ont eu lieu. Cependant, leur examen montre qu'elles sont en réalité des réunions de travail portant sur des sujets techniques discutés entre des techniciens, des décideurs et des responsables politiques et administratifs. Les populations n'étaient représentées qu'occasionnellement par les maires concernés, mais des sujets comme le déplacement involontaire et les compensations, ne figuraient pas sur la liste des thèmes à discuter. Les points de vue des communautés, et leurs priorités n'étaient pas inclus dans ce processus de consultation publique. Il y a eu aussi des actions publicitaires (foires, dépliants, annonces publicitaires) pour faire connaître le projets, mais pas d'initiatives sur la composante "déplacement et compensation. Par contre, les populations étaient informées par voie de notifications publiques officielles et par annonces dans les médias sur:

- a) L'intention du gouvernement d'acquérir des sites;
- b) L'objectif public pour lequel la terre sera nécessaire ; et
- c) Les possibilités et moyens de recours.

L'annexe 1 résume les activités de communication qui ont eu lieu entre 2002 et 2004.

5. En substance, la situation actuelle de la communication souffre des insuffisances suivantes:
- Manque de communication structurée et continue entre la société RFR et les riverains à travers des comités de quartier et ou des organisations de la société civile, ce qui amène très souvent les partenaires à parler d'insuffisance, voire de manque de communication,
 - Communication non structurée et très brève qui se limitait à des réunions avec les autorités publiques ou des réunions avec les entreprises techniques,
 - Faiblesse et insuffisance d'études spécifiques sur les citoyens affectés (attitude, opinions, priorités, obstacles, information sur le projet, conditions socio-économiques, niveau de vulnérabilité, etc....), et
 - Absence d'enquête image RFR.

APPROCHE PROPOSEE: MECANISMES DE CONSULTATION

DES PARTIES PRENANTES AFFECTEES

6. Consciente de cette insuffisance, la direction de la société RFR propose un plan d'action de communication plus englobant et plus participatif. La consultation du public sera une activité continue et structurée. Elle ciblera la population des lignes E et D, ainsi que les organisations de la société civile ayant un intérêt dans le projet. Le plan d'action comportera les activités ciblées aux opérations d'expropriation, de déplacement et de compensation, et des activités plus générales pour informer et sensibiliser tant les populations touchées que la société civile, les médias, les autorités, et le grand public sur le projet, ses finalités, son impact et ses exigences. Les activités ciblant les populations affectées sont résumées comme suit:

- Lancement d'une campagne de sensibilisation, d'information et de concertation avec les populations concernées, les représentants de la société civile et les élus locaux portant sur les déplacements, les compensations et autres impacts négatifs temporels pendant les travaux, y compris les effets négatifs temporaires pendant les travaux. Les thèmes incluent les procédures et étapes suivies, droits des PAP, mécanismes de recours, procédures de détermination des montants de compensation (prix unitaires, critères; exigences foncières, et autres sujets qui peuvent émerger au cours des rencontres), et
- Journées portes ouvertes auprès des populations concernées, les représentants de la société civile et les élus locaux : Briefing sur le projet et son état d'avancement, échange sur la situation "déplacement et compensation"; échange sur les problèmes tels que vécus par les PAP, et collecte de solutions et suggestions et leur discussion, et le système de recours mis à la disposition des PAP dans le cadre du projet. En tout, huit journées étalées sur quatre mois (une par mois et par ligne, à commencer au mois de septembre) seront tenues et au cours desquelles RFR sera à l'écoute, informera et consignera les demandes et requêtes des participants. D'autres parties prenantes peuvent y participer selon les sujets et leur disponibilité (ministère de tutelle, autorités locales et régionales, bailleurs de fonds). Ceci est une mesure essentielle pour atteindre les groupes vulnérables qui peuvent ne pas avoir accès aux moyens de communication de masse et aux circuits d'information écrite.

7. Ces activités ciblées aux parties prenantes directement concernées par le projet, serviraient à mieux les connaître et à se familiariser avec leurs problèmes réels et priorité et surtout à les impliquer dans la résolution des problèmes. Ces rencontres aideraient aussi à tirer des leçons pour la deuxième phase. Elles seront complétées par des actions de communication et d'information destinées au grand public, aux médias et aux élus pour mieux les informer sur l'importance de ce projet pour la région et pour le pays et ses implications sociales et économiques. Ces activités sont regroupées par thème dans le tableau 1.

8. Chaque sortie et chaque rencontre sera sanctionnée par un procès verbal détaillé contenant les informations suivantes: (i) date et lieu de la rencontre, (ii) nature et objectif de la rencontre, (iii) sujets abordés, (iv) nombre des participants et qui ils représentent, (v) problèmes soulevés; et (vi) questions en suspens. La Direction de la communication de RFR sera responsable de la rédaction du procès verbal et de son envoi, à travers le bureau d'ordre et dans les quatre jours qui suivent la tenue de l'évènement, à la direction générale de RFR avec copie au conseiller de la direction et au directeur juridique. Ce dernier s'assurera que son équipe participera systématiquement à ces sorties et rencontres.

9. La direction de la communication sera responsable de l'organisation et de la gestion de ces évènements. Elle sera secondée et assistée à plein temps par le sociologue qui a été recruté au mois d'avril 2014. Celui-ci sera chargé en priorité de la dimension participative de la communication en termes de conception des thèmes et de la méthodologie à utiliser. A cet effet, des termes de référence de ce sociologue doivent être préparés par la direction de communication et aspects sociaux avant le 15 juillet 2014.

10. Ces actions spécifiques seront complétées et soutenues par des activités ponctuelles plus globales destinées à informer le grand public, les élus et les médias sur les activités du projet. Ces activités sont agrégées comme suit:

- Support de communication: Création d'un site Web, d'une brochure de communication qui récapitule les avantages quantitatifs et qualitatifs au bénéfice des riverains et associations concernées, suivi d'une action de mailing de masse; de panneaux publicitaires et de dépliants,
- Insertion publicitaire: Conception de bannière publicitaire dans des revues spécialisées dans le transport,

- Campagne de sensibilisation des médias: visite des chantiers par des journalistes et conférence de presse, et
- Campagne de sensibilisation des élus régionaux et nationaux: Visite des chantiers; briefing sur l'état d'avancement du projet, présentation et discussion des problèmes entravant l'avancement du projet, y compris les problèmes d'options techniques au Bardo et les problèmes de compensation et les conséquences y afférentes.

11. Ces activités seront mises en œuvre selon le planning présenté dans le tableau 1. Ce planning couvrira le restant de l'année 2014 et sera renouvelé annuellement pendant la durée de vie du projet.

12. Pour la deuxième phase un plan d'action sera préparé sur la base des mêmes principes, mais contenant une stratégie plus détaillée pour la consultation et la participation des populations qui seront affectées au cours de la deuxième phase. Cette stratégie tiendra compte des leçons tirées au cours de la présente phase et sera mise en œuvre tôt au cours du processus de préparation et continuera au cours de la mise en œuvre. Enfin, elle sera adaptative selon les besoins et les circonstances qui prévalent.

Tableau 1: Planning de mise en œuvre des actions de communication et de participation pour l'année 2014

Activités	Actions et thèmes	Date	Lieu	Entité d'exécution	Coût estimatif (DT)
Support de communication	i. Création et maintenance de site Web*	en cours	Tunis	RFR et agence spécialisée	10.000,000
	ii. Brochure de communication				10.000,000
	iii. Dépliant				5.000,000
	iv. Panneaux publicitaires				15.000,000
<u>Sous total 1</u>					40.000,000
Campagnes de sensibilisation avec les média	i. Visite des chantiers par les journalistes	Août 2014	Lignes D et E	RFR	4.000,000
	ii. Conférence de presse				1.000,000
<u>Sous total 2</u>					5.000,000
Insertion publicitaire	i. Conception de bannières publicitaires	Août 2014	Lignes D et E	Agence spécialisée	15.000,000
	ii. Revue de transport				5.000,000
<u>Sous total 3</u>					20.000,000
Lancement d'une campagne de sensibilisation des populations touchées	<p>i. Déplacement et compensation: Procédures et étapes suivies; droits des PAP; mécanismes de recours; procédures de détermination des montants des compensations (prix unitaires, critères, exigences foncières, et...)</p> <p>ii. Participation aux négociations avec les PAP en attente de jugement.</p>	<p>Octobre 2014 (deux sorties)</p> <p>et</p> <p>Novembre 2014 (deux sorties)</p>	Lignes D et E	RFR (Direction de la communication, Direction Juridique et sociale, Direction financière) et Commission de Reconnaissance et de Conciliation (CRC)	10.000,000
<u>Sous total 4</u>					10.000,000

Activités	Actions et thèmes	Date	Lieu	Entité d'exécution	Coût estimatif (DT)
Visite des chantiers par des élus régionaux et nationaux	<ul style="list-style-type: none"> i. briefings sur l'état d'avancement du projet, ii. présentation et discussion des problèmes entravant l'avancement du projet, y compris les problèmes de compensation et les conséquences y afférentes 	Décembre 2014	Siège RFR et lignes D et E	RFR et CRC	5.000,000
<u>Sous total 5</u>					5.000,000
Journées portes ouvertes: PAP et ONG	<ul style="list-style-type: none"> i. briefings sur l'état d'avancement du projet, ii. échange sur la situation « déplacement et compensation », iii. échange sur les problèmes tels que vécu par les PAP, iv. collecte de solutions et de suggestions et leur discussion 	Deux sorties par mois à partir de septembre 2014	Lignes D et E	RFR (Direction de la communication, Direction juridique et sociale, Direction financière) et CRC	15.000,000
<u>Sous total 6</u>					15.000,000
<u>Total Général</u>					95.000,000

* : Il est à préciser que le site sera interactif et comportera les informations suivantes :

- Présentation globale du projet (composantes du projet, nombre de tranche, phasage, avancement du projet, etc....) ,
- Avantage quantitatif et qualitatif du projet,
- Etat d'avancement de l'ensemble des marchés,
- Rapports sociaux techniques, financiers, comptables relatifs au projet,
- Photos et vidéos (avancement du projet, réunions avec les PAP, rencontres médiatiques, etc.),
- Sondages d'opinion en ligne,
- Formulaire relatifs aux plaintes, procédures juridiques,
- Demande d'informations topographiques, techniques et administratives, demande d'audience,

La fréquence de révision du site web : chaque fois où il ya un changement.

13. Toutes les activités destinées au grand public, aux médias et aux élus doivent obligatoirement et impérativement couvrir le thème compensation et expropriation, les procédures de recours, les démarches suivies et les procédures utilisées. Ceci doit être reflété dans les termes de référence que la société RFR doit préparer pour les agences de communication à commanditer qui seront recrutées à cet effet. Les critères de recrutement des entreprises spécialisées doivent nécessairement inclure l'expérience en communication participative et la capacité de travailler avec les populations à la base. La préparation des termes de référence doit commencer dès que le document est approuvé par les bailleurs de fonds pour respecter les dates proposées. Tout retard dans l'approbation risquera de compromettre les dates de lancement du plan.

14. Il est important de noter que le mécanisme de recours doit obligatoirement faire l'objet de plusieurs séances de communication et de vulgarisation au profil des PAP et des organisations de la société civile impliquées afin qu'il ait une idée claire sur les mécanismes mis à leurs dispositions. Ceci est d'autant plus important que 39% des PAP ont refusés d'être indemnisés à l'amiable.

BUDGET

15. La mise en œuvre de ce plan de communication nécessite des ressources humaines et des moyens matériels disponibles avant même sa mise en œuvre. En plus du sociologue de RFR qui assistera à plein temps la direction de la communication et aspects sociaux, il est nécessaire, comme indiqué dans le planning ci-dessus, de recourir au service d'institutions spécialisées pour la conception et la réalisation des activités énumérées plus haut. Les moyens matériels de base requis ont été préalablement identifiés comme suit:

- Un véhicule pour les sorties et visites,
- Equipement bureautique, en particulier un ordinateur portable, utile pour la saisi d'information sur le terrain et autres activités de communication hors-bureau, et
- Equipement photo-vidéo pour les sorties et évènement sur le terrain.

16. Sur la base des actions identifiées plus haut et sur la base des besoins en équipement, un budget prévisionnel a été préparé et spécifié dans le tableau ci-dessous. Il couvrira le restant de l'année 2014 à partir du mois d'Août. Par la suite, un budget prévisionnel annuel sera préparé pour

toute la durée de vie du projet. le coût d'achat d'une voiture et des équipements bureautiques ainsi que le coût de fonctionnement n'ont pas été comptabilisés dans le budget prévisionnel étant donné que ces équipements sont déjà disponibles et que le coût de fonctionnement est inclus dans le budget global de RFR.

Tableau 2: Budget estimatif 2014

Postes	Coût global estimatif (DT)
Budget allouée pour les activités de communication pour RFR	15. 000,000
Budget allouée pour les entreprises spécialisées	80.000,000
<i><u>Sous total 1 : Activités de communication (agrégées)</u></i>	<i>95.000,000</i>
Acquisition d'équipement (vidéo)	3.500.000
formation initiale et à la demande	5.000,000
Imprévus (10%)	10.000,000
<i><u>Sous total 2</u></i>	<i>18.500,000</i>
Total estimatif	113.500,000

CONCLUSION

17. Ce plan de communication se veut simple, opérationnel et pragmatique. Sa mise en œuvre avec succès nécessite que les termes de référence du sociologue soient préparés dans les plus brefs délais, que les termes de références pour agences conseil en communication se préparent dès maintenant, que le recrutement de ces dernières se fasse sans délai et éminemment, qu'une formation rapide sur les techniques de communications participatives ait lieu avant le lancement des activités et que le budget soit mis à disposition sans retard. Il y a lieu d'insister sur la formation en techniques de communication au sein même de RFR car il y a très peu de coordination et de concertation entre les cadres techniques (génie civil) et les cadres socio-juridiques. Ils opèrent séparément au point que les experts en génie civil sont très peu informés sur la dimension sociale et juridique et vis-versa pour les experts socio-juridiques. Ceci contribue à rendre les rencontres et discussions avec les populations moins efficaces et moins convaincantes. L'image de marque de RFR ne pourrait pas être préservée et renforcée si le grand public, les médias, et même les autorités locales et régionales ne sont pas bien informés sur les objectifs et la finalité de ce projet et sur ses actions techniques et sociales ainsi que les mesures d'atténuation préconisées au bénéfice des populations affectées.

18. Pour des raisons d'efficacité et de transparence, chaque activité et chaque événement sera sanctionné par un rapport ou un procès verbal qui sera distribué à la direction de RFR et proprement archivé. Le planning de mise en œuvre (tableau 1) peut être utilisé par la direction de RFR et par les missions de suivi des bailleurs de fonds pour assurer le suivi des activités de communication.

19. Pour la deuxième phase, et à fin de maintenir une relation de confiance mutuelle entre RFR et les populations touchées, un plan d'action d'expropriation et d'atténuation sera préparé et conçu d'une façon participative où la communication, la concertation, la négociation, et l'implication de toutes les parties prenantes joueront un rôle fondamental.

Annexe 1

Actions de Communication réalisées entre 2002 et 2004

Objet de la réunion	Date	Lieu de la réunion	Entités participantes	Personnes présentes
Examen de l'insertion des lignes C et f de RFR dans les plans d'aménagement respectifs d'El Mourouj, au sud et de Ain Zaghouan au nord est de Tunis	26/06/2002	Ministère du transport	<ul style="list-style-type: none"> - représentants du Ministère du transport (DGTT et DGPE) - municipalité de Tunis - ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. - Les opérateurs (SNT-SMLT-SNCFT) - Les représentants des bureaux d'études Systra / Studi / Scet-Tunisie. 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Examen du rapport initial de l'étude des réseaux de transport en commun dans le Grand Tunis	22/10/2002	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants du Ministère des technologies de la communication et du transport (DGTT et DGPE) - Municipalité de Tunis - Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. - Les opérateurs (SNT-SMLT-SNCFT) - Les représentants des bureaux d'études Systra/ Studi / Scet-Tunisie. 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
<ul style="list-style-type: none"> - Validation du rapport initial de l'étude des réseaux de transport en commun dans le Grand Tunis - Examen du rapport de diagnostic des pôles d'échange 	26/11/2002	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants du Ministère des technologies de la communication et du transport - Municipalité de Tunis - Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. - Les opérateurs (SNT-SMLT-SNCFT) - Les représentants des bureaux d'études Systra/ Studi / Scet-Tunisie. - Gouvernorat de Tunis (équivalent à préfecture en France), et de Ben Arous - Ministère de l'Agriculture. 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Déjeuner – débat : insertion du plan de transport (RFR et Métro léger surtout dans le plan d'aménagement de la ville de Tunis	1er /02/2003	Hôtel de ville de Tunis	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence de la république - Représentants du Ministère des technologies de la communication et du transport (DGTT et DGPE) - Municipalité de Tunis - Les opérateurs (snt/smlt/sncft) - Les représentants des bureaux d'études Systra/studi/scet-tunisie - Gouvernorat de Tunis (équivalent à préfecture en France) 	<ul style="list-style-type: none"> - M. Laatiri Conseiller auprès du président de la République - Ministre des technologies de la communication - Le maire de Tunis - les PDG de SNT-SMLT-SNCFT

Objet de la réunion	Date	Lieu de la réunion	Entités participantes	Personnes présentes
insertion du projet RFR dans le plan d'aménagement de la zone appelée petite Sicile située au sud du centre de la ville de Tunis où sera construit le pôle d'échange central : Tunis PV	26/02/2003	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants du Ministère des technologies de la communication et du transport (DGTT et DGPE) - Municipalité de Tunis - Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. - Société de promotion du lac sud - Les représentants des bureaux d'études Systra-studi-scet 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des scénarios de développement des réseaux de TC dans le Grand Tunis - Examen des alternatives de création d'un deuxième tronçon de métro au centre de la ville de Tunis - Coordination entre projets de transport en commun et projets de voirie. 	14/06/2003 suite au Conseil interministériel du 02/06/2003	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du développement et de la coopération internationale - Mairie de la Marsa - Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Sté d'étude et de promotion de Tunis Sud - Direction Générale de la Garde Nationale - Direction Générale des collectivités locales : Ministère de l'Intérieure - Gouvernorat de Tunis - Sté d'assainissement et de promotion du lac de Tunis - Mairie de Tunis - Mairie de Mohammédia et Fouchana (concernée par la ligne C-RFR) - Agence d'urbanisme du Grand Tunis 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Amélioration du fonctionnement du métro léger au centre ville en rapport avec la mise en service du projet RFR.	26/09/2003	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Sté du Metro Leger de Tunis-SMLT - Ministère de l'intérieure - Ministère des finances - Mairie de Tunis - Gouvernorat de Tunis - SNCFT 	Voir liste jointe au PV déjà transmis

Objet de la réunion	Date	Lieu de la réunion	Entités participantes	Personnes présentes
Examen du rapport d'APS (variantes de tracés) la ligne D du RFR. : Tunis-Man-nouba	11/11/2003	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Sté du Metro Leger de Tunis-SMLT - Ministère de du développement et de la coopération internationale - SNT - Mairie de Tunis - Gouvernorat de Tunis - Ministère des finances - Mairie de Tunis - Gouvernorat de Manouba - SNCFT 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Examen des variantes d'aménagement des pôles d'échange multimodaux (RFR-Métrobus.)	18/11/03	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Sté du Metro Leger de Tunis-SMLT/ SNT/ SNCFT - Ministère de du développement et de la coopération internationale - Mairie de Tunis/ Manouba - Gouvernorat de Tunis - Ministère de l'équipement de l'habitat et l'aménagement du territoire 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Examen du rapport d'APS (variantes de tracés) la ligne C du RFR: Tunis - Fouchana -Mohammedia.	28/11/03	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Sté du Metro Leger de Tunis-SMLT/ SNT/ SNCFT - Ministère de du développement et de la coopération internationale - Gouvernorat de Tunis/ Ben Arous - Mairie de Fouchana- Mannouba/ Ben Arous/El Mourouj/ Tunis - Ministère de l'équipement de l'habitat et l'aménagement du territoire 	Voir liste jointe au PV déjà transmis

Objet de la réunion	Date	Lieu de la réunion	Entités participantes	Personnes présentes
Validation des rapports d'APS (choix des tracés) lignes D et C	12/06/2004	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Urbaine du Grand Tunis - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Mairie de Ben Arous - Ministère de l'intérieur DG des collectivités locales - STT, SNCFT - Ministère de l'équipement de l'habitat et l'aménagement du territoire - Ministère de l'intérieur - Mairie d'Ettadhamen - Mairie de Bardo - Agence Foncière et de l'Habitat.AFH - Gouvernorat de Ben Arous, de Mannouba et de Tunis - Ministère de l'agriculture 	Voir liste jointe au PV déjà transmis
Rapport d'APS (choix des tracés) ligne E du RFR et ligne Ennasr du Metro léger.	06/11/2004	Ministère des technologies de la communication et du transport	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Urbaine du Grand Tunis - Ministère des technologies de la communication et du transport : DGTT et DGPE - Mairie de l'Ariana - STT. SNCFT - Ministère de l'équipement de l'habitat et l'aménagement du territoire - Ministère de l'intérieur - Mairie de Tunis - Gouvernorat de l'Ariana - Gouvernorat de Tunis - Sté de promotion du lac de Tunis SPLT 	Voir liste jointe au PV déjà transmis

Source: Direction juridique, RFR